



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :
Christine Grolleau
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

N/réf : SEA/130 721

**Commission Départementale de la
Consommation des Espaces Agricoles**

Séance du 12 décembre 2013

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles de l'Essonne, convoquée le 4 novembre 2013, s'est réunie le 12 décembre 2013, à Villabé (91), sous la présidence de M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet.

PRÉSENTS

Avec droit de vote :

- M. de SORAS, directeur départemental adjoint des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- M. MORCHOISNE, représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'île de France ;
- M. MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ;
- M. HOTTIN, représentant les jeunes agriculteurs ;
- Me PEIGNE, représentant la chambre des notaires (1ère partie de la réunion) ;
- Mme CARRAÏ, représentant l'association de protection de la nature : « NaturEssonne » ;
- M. MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » ;
- M. HARDOUIN, représentant la Coordination Rurale d'Île-de-France ;
- M. GUY, chef du service économie agricole, représentant la DDT (SEA/DDT 91).

Sans droit de vote :

- Mme TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France ;
- M. LIENARD, représentant la SAFER ;
- M. LE LAURENT, responsable du bureau planification du STA-Nord-Ouest (Service territorial d'aménagement /DDT 91) ;
- Mme LOGA, chargée de projets au STA-Nord-Ouest (Service territorial d'aménagement /DDT 91) ;
- M. JOOS, chargé de projets au STA-Nord-Ouest (Service territorial d'aménagement /DDT 91) ;
- Mme SAIDI, responsable-adjointe du STA-Sud (Service territorial d'aménagement /DDT 91) ;
- Mme DENONFOUX, chargée de projets au STA-Sud (Service territorial d'aménagement /DDT 91) ;
- Mme PERSICI, chargée de projets au STA-Sud (Service territorial d'aménagement /DDT 91) ;
- M. MAZIÈRES, service Économie Agricole /DDT 91 ;
- Mme GROLLEAU, service Économie Agricole /DDT 91.

... / ...

Ont présenté leur projet à la commission :

- M. DUVAL, Maire, représentant la commune de Courdimanche et M.HENDERYCKSEN, du bureau d'étude HENDERYCKSEN ;
- M. FOURNIER, Vice-président du Conseil général de l'Essonne et Président de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais ;
- Mme COHEN-DUJARDIN, Directrice de l'aménagement du territoire, développement économique et habitat de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais ;
- Mme DUBOIS, maire de Mauchamps.

EXCUSÉS

Avec droit de vote :

- Mme ROBILLARD, vice-présidente du conseil général de l'Essonne ;
- M. SCHOETTL, président de la C.C. du Pays de Limours (CCPL), maire de Janvry ;
- M. FRONTERA, maire de Saint Jean de Beauregard ;
- M. PAGE, maire de Saclay, représentant les élus ;
- M. CURAT, maire-adjoint de Saclay, représentant les élus ;
- Me PEIGNE, représentant la chambre des notaires (2e partie de la réunion), pouvoir au Président de séance ;
- M. VINCENT, représentant les jeunes agriculteurs, pouvoir à M. HOTTIN ;
- M. SAGOT, représentant des propriétaires agricoles ;
- M. BOUSSAINGAULT, représentant un établissement public de coopération intercommunale.

Sans droit de vote :

- M. AUGUSTIN, Président de la Chambre des Experts Fonciers de Paris et Île-de-France ;
- Mme DEVÈZE, directrice-adjointe de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France.

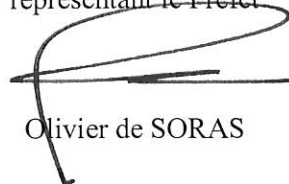
M. de SORAS constate que le quorum est atteint et ouvre la commission départementale de consommation des espaces agricoles.

L'ordre du jour comprend :

1. étude du dossier de PLU de Courdimanche ;
2. étude du dossier de la ZAC du Souchet (La Norville) ;
3. étude du PLU de Souzy-la-Briche (dossier reporté) ;
4. étude du dossier de PLU de Mauchamps.

Par ailleurs, la DDT distribue en fin de séance une première version de la plaquette présentant les particularités en matière d'urbanisme des zones classées agricoles (A). L'examen de ce document fera l'objet d'une session ultérieure de la CDCEA.

Le président de la CDCEA,
représentant le Préfet



Olivier de SORAS